

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 29 mai 2017

Délibération n° 2017 – 29/05/2017 – 2

Approbation du verbatim du 10 avril 2017

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve avec 29 voix pour (unanimité) :

le verbatim du Conseil d'administration du 10 avril 2017.

Dijon, le 30 mai 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 10 avril 2017

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 10 avril 2017

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

- Membres présents ou représentés
Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX,
Madame Sylviane LEONI,
Monsieur Louis de MESNARD.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

- Membres présents ou représentés
Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAU,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,
Monsieur Vincent THOMAS.
Membre absent
Monsieur Philippe SALVADORI.

Collège des personnels BIATSS

- Membres présents ou représentés
Madame Delphine BADIAN,
Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Madame Juliette OLIVIER,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

- Membres présents ou représentés
Monsieur Alfred BERINGER (procuration à Juliette OLIVIER),
Monsieur Alexandre DUPIN-BENARD,
Madame Orane JUBAN (procuration à Alexandre DUPIN-BENARD),
Madame Eléonore LAURENS (procuration à Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),
Monsieur Théo SAINTE-MARIE (procuration à Peggy CENAC-GUESDON).
Membre absent
Monsieur Geoffrey RICARD.

Personnalités extérieures

- Membres présents ou représentés
Madame Elisabeth BEAU (procuration à Frédéric DEBEAUFORT),
Monsieur Lionel BRETILLON,
Madame Aline GRANDIDIER,
Monsieur Bruno HEIN,
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Alain BONNIN),
Madame Pascale PONSE (procuration à Louis de MESNARD).
Membres absents
Monsieur José ALMEIDA,
Madame Océane CHARRET-GODARD.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Monsieur Valentin GOMES, Vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiantes,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Sylvain TRICHARD-COMPAROT, Directeur de Cabinet du Président de l'université.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 9 mars 2017	2
III) Approbation du contrat de site Bourgogne Franche-Comté 2017-2022	3
IV) Questions statutaires	27
1. Désignation de deux étudiants élus du CA appelés à siéger dans la commission des statuts	27
2. Avis sur la nomination du Directeur du service commun de formations continue et par alternance (SEFCA) conformément à ses statuts.....	29
V) Questions financières.....	30
1. Tarifs, subventions et dons	30
2. Sorties d'inventaire	30
VI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	31
1. Convention financement AES	31
2. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	32
VII) Compte rendu des conventions hors subvention.....	32
VIII) Questions diverses.....	Erreur ! Signet non défini.

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 10 AVRIL 2017)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président. Merci de votre présence pour ce conseil d'administration qui est important puisqu'on va devoir délibérer sur le... on va débattre sur le contrat de site Bourgogne Franche-Comté pour la période 2017-2022.

Avant de rentrer dans l'ordre du jour, rapidement quelques éléments d'information récents, mais alors vraiment très peu puisqu'on s'est vu à plusieurs reprises au cours de ces dernières semaines.

Je voudrais tout d'abord vous dire qu'en ce qui concerne le chantier, tellement important, de l'offre de formation, nous sommes véritablement dans la toute dernière ligne droite de la construction de l'offre de formation pour le contrat 2017. Nous avons vu les doyens la semaine passée en conférence des doyens et, cette semaine, les vice-présidents de l'équipe en charge de la formation les rencontrent à nouveau pour arbitrer, cette fois-ci, définitivement. On n'est véritablement plus dans la phase de discussion et de coconstruction même si on parle, bien sûr, mais on est dans une phase qui est une phase décisionnelle maintenant puisqu'il faut absolument qu'avant le 14, on ait arbitré définitivement. Bien entendu, cette offre de formation sera examinée en CFVU au début du mois de mai, le 9 mai ou le 10 mai, et en conseil d'administration, donc un vote définitif à l'occasion de notre réunion du conseil d'administration du 29 mai.

Je voudrais également vous dire un mot rapidement à propos de l'offre de formation à Nevers et dans la Nièvre dans les suites des discussions que nous avons eues. Vous avez reçu de la part de mon cabinet un certain nombre d'informations par messagerie électronique pour vous donner un ensemble de pièces qui viennent apporter des éléments sur ce dossier.

Il y a également un article intéressant qui est sorti dans l'AEF, il y a deux ou trois jours, qui reprend l'ensemble de ces éléments, en particulier pour ce qui concerne la première année commune aux études de santé.

Voilà ce que je voulais vous donner comme éléments d'information en début de conseil et de nouveau. Et si vous n'avez pas d'autre...

Oui, Sébastien ?

M. Chevalier.- Puisque tu ne l'évoques pas, j'aimerais aussi dans les informations que l'on évoque peut-être le... Il y a un rendez-vous important qui est organisé sur le campus demain après-midi et qui concerne la préparation du PIA 3, travail qui est mené avec un certain nombre de vice-présidents de ton équipe et qui permet de préparer les nouveaux cursus. Donc il y a un rendez-vous qui est prévu demain après-midi. Il n'y a pas énormément de participants, donc je le regrette et voilà. Donc on va faire le travail quand même. Quand je dis « on », c'est la COMUE, les VP, Talent Campus, etc. Et donc il y a le même type de réunion qui est organisé mercredi, le matin, à Belfort, à l'UTBM, et l'après-midi, à l'UFC, où il y a plus de participants.

Le Président.- Écoute, on a... nous, on a envoyé une invitation à tout le monde, on en a parlé en conférence des doyens la semaine dernière et on en a... Jean-Jacques coprésidait avec moi le conseil académique ce matin et il en a parlé à l'ensemble des participants au conseil académique. On était nombreux. On était environ 45 ou 50 présents. Donc on essaye, autant que faire se peut, de drainer l'intérêt de la communauté sur ce dossier qui est important, je suis absolument d'accord, et plus on sera nombreux à s'engager, meilleur sera le projet. C'est certain.

Merci. D'autres interventions ? Non ? Pas d'autres interventions.

Louis, on aborde le verbatim.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 9 mars 2017

M. de Mesnard.- Alors, vous avez reçu le verbatim. Il n'a pas posé spécialement de problème. Est-ce qu'il y a des souhaits d'intervention à ce propos ?

Donc on va passer à l'adoption du verbatim du 9 mars 2017.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

26 voix pour, 2 refus de prendre part au vote

Le Président.- Oui, Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui, dans le verbatim, j'ai été agréablement surpris de découvrir qu'il y avait une subvention de 10 000 euros donnée à une organisation syndicale patronale. Alors, j'ai une question. Depuis dix ans, d'ailleurs depuis plus de dix ans maintenant, l'université n'a, à aucun moment, donné les moyens matériels aux organisations syndicales des personnels alors que la loi le stipule. Donc je voulais savoir à qui il fallait adresser la demande de subvention pour 10 000 euros de la part du SNASUB puisqu'elle est là, elle est prête. Voilà, je voulais avoir une réponse à cette question.

Le Président.- Monsieur Rollin, c'est une convention de partenariat qui est passée entre notre université...

M. Rollin.- On peut en faire une.

Le Président.- ...et le MEDEF avec un ensemble d'obligations réciproques des partenaires et, par ailleurs, ce n'est pas la première année. Cela fait trois ans que cette convention a été proposée et les deux années précédentes, elle a été adoptée par les administrateurs à l'unanimité des votes exprimés.

Et donc c'est une convention qui fait qu'un certain nombre d'entrepreneurs connaissent l'université, connaissent l'université de Bourgogne, ce qui n'était pas nécessairement le cas et donc qui permet, bien entendu, de conforter, de renforcer les liens entre l'université de Bourgogne et le monde économique et Dieu sait si, dans la période que l'on vit, c'est quelque chose de tout à fait précieux.

M. Rollin.- Dans ce cas-là, après la deuxième... la première partie de la réponse, la question quand même, c'est : quand l'université va répondre à ses obligations de soutien aux organisations syndicales comme cela est stipulé dans la loi... dans les lois qui régissent la liberté syndicale et les rapports entre employeur et organisations syndicales ? L'université n'a, à aucun moment depuis dix ans, je suis remonté à dix ans mais c'est beaucoup plus loin, participé de quelque manière que ce soit. Tout le matériel qui est, par exemple, dans le local syndical auquel je suis attaché... rattaché, tout le matériel, que ce soit les chaises, le papier, les crayons, les feuilles, les ordinateurs, les tables, etc., les armoires, tout appartient à notre organisation syndicale qui a payé sur ses fonds alors qu'il y a une obligation légale de l'employeur d'en fournir un certain nombre.

Le Président.- Écoutez, ce sont des choses dont on pourra rediscuter dans un second temps.

M. Rollin.- On attend.

Le Président.- Très bien. D'autres remarques ?
Très bien. Donc le verbatim on l'a adopté, c'est fait ?

M. de Mesnard.- C'est fait.

Le Président.- Donc on va pouvoir rentrer dans l'ordre du jour qui est le contrat de site Université Bourgogne Franche-Comté.

III) Approbation du contrat de site Bourgogne Franche-Comté 2017-2022

Le Président.- Alors, c'est un dossier... Je voudrais bien la souris... Merci... Non, non, je préfère le prendre... Bien.
Le contrat de site...
Oui, Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- J'aimerais quand même une précision puisque ce contrat de site aurait dû faire l'objet d'une délibération, d'un vote formel par le conseil d'administration. Suite à ce qui s'est passé ce matin, le fait que le comité technique ne s'est pas tenu, j'aimerais savoir si vous allez passer à un vote formel.

Le Président.- J'y viens, j'y viens. Donc le contrat de site est constitué d'un ensemble de documents complexes qui s'articulent les uns avec les autres, que vous

avez reçus, et donc je vais expliquer cette articulation et cette complexité avant de vous présenter la dimension précisément administrative de ce dossier.

Le contrat de site est constitué donc de documents qui sont des documents textes qui expliquent les éléments stratégiques en deux documents, un premier document qui est le document commun à l'ensemble des établissements et à la COMUE, qui s'appelle dans les documents que l'on vous a adressés « *Contrat de site Université Bourgogne Franche-Comté – Contrat pluriannuel* » et puis un deuxième... un second document qui est le document propre à l'université de Bourgogne et qui s'appelle « *Contrat de site Université Bourgogne Franche-Comté – Volet spécifique université de Bourgogne* ». Ces deux éléments présentent véritablement les grandes orientations stratégiques pour le futur contrat.

À ces documents sont associés des documents qui s'appellent « *Jalons* » et « *Indicateurs* ». Les documents intitulés « *Jalons* » sont des formes de résumés des documents principaux qui expriment en quelques pages ou qui résument en quelques pages les principaux éléments de la trajectoire. Il y a donc un document « *Jalons* » pour Université Bourgogne Franche-Comté et un document « *Jalons* » spécifique à l'université de Bourgogne.

À cet ensemble sont associés deux schémas directeurs. D'une part, le schéma directeur du numérique et, d'autre part, le schéma directeur de la vie étudiante.

Et le contrat de site, c'est l'ensemble de ces documents et *in fine*, quand on va signer ce contrat de site le 20 avril prochain au ministère, on signera les documents communs et l'ensemble des volets spécifiques à chacun des établissements fondateurs de la COMUE.

Voilà donc comment les choses se présentent.

Bien entendu, ces documents doivent être présentés et, pour certains d'entre eux, faire l'objet de délibérations dans nos instances, c'est-à-dire au comité technique, au conseil académique et au conseil d'administration.

Pour ce qui concerne le conseil académique, qui a eu lieu ce matin, le volet commun du contrat de site ne fait pas l'objet d'une approbation... n'a pas à faire l'objet d'une approbation par le conseil académique. Simplement, le volet uB du contrat de site devait faire l'objet de cette approbation et il a été voté, ce matin, par le conseil académique avec quatre abstentions, trois contre, et je n'ai pas le total des présents, mais je pense qu'il y avait... Combien ?

Intervenant.- 50.

Le Président.- Il y avait 50 présents, donc cela veut dire 43 voix.

Concernant le comité technique et le conseil d'administration. En comité technique, le volet commun doit faire l'objet d'une simple information et le volet spécifique uB doit faire l'objet d'un avis qui est un avis qui, comme tous les avis du comité technique, est un avis qui nécessite au minimum une abstention pour que le dossier puisse ensuite être examiné par le conseil d'administration.

Comme vient de l'indiquer M. Rollin, le comité technique n'a pas été en mesure ce matin de se prononcer ni sur le volet commun ni sur le volet spécifique. Il ne nous est donc pas possible cet après-midi d'émettre un avis en conseil d'administration sur le volet spécifique université de Bourgogne.

En revanche, dans la mesure où le volet commun, en comité technique, ne fait l'objet que d'un point d'information, ceci ne nous empêche pas en conseil d'administration de débattre du volet commun et d'émettre ce qui est attendu de

nous en tant que conseil d'administration, c'est-à-dire un avis qui est un avis simple, l'avis de notre conseil d'administration sur le volet commun ne requérant pas une approbation mais simplement un avis, l'avis pouvant éventuellement être négatif. Donc on peut parfaitement faire ce travail cet après-midi.

Pour ce qui concerne les conséquences du comité technique qui ne s'est pas tenu ce matin, sur la signature, puisque je vous rappelle que la signature du contrat est prévue le 20 avril prochain, nous avons immédiatement pris l'attache du ministère qui confirme, contrairement à l'idée qui était la mienne, qu'il est nécessaire que le conseil d'administration, et donc le CT, ait émis un avis avant la signature du contrat le 20 avril.

Je viens donc de signer un courrier qui convoque pour une deuxième convocation le comité technique mardi prochain et nous mettrons en place, après que le comité technique aura ou n'aura pas donné un avis mardi prochain, une procédure qui est une procédure de délibération par voie électronique. Cette procédure est rendue possible dans les universités par une ordonnance qui est récente, qui est l'ordonnance du 6 novembre 2016, qui est relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et cette procédure s'appuie également sur un décret de décembre 2014 qui est un décret relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

Cette procédure permet d'organiser par voie électronique et dans des conditions qui sont parfaitement encadrées et en respectant le droit commun des convocations des conseils d'administration, avec un délai, permet d'adresser aux membres du conseil d'administration une convocation électronique, d'y joindre un certain nombre d'explications comprenant les modalités techniques qui permettent de participer à cette délibération et, de façon schématique, les choses sont organisées de la façon suivante.

Il s'agit d'organiser un forum numérique qui garantit la confidentialité des débats et qui est ouvert pour une période qui est bien définie et qui est mentionnée dans la convocation. À l'issue de ce forum numérique, le président informe de l'heure de clôture des discussions et de l'heure d'ouverture de la période de vote, et la période de vote est strictement encadrée et bornée dans le temps.

Ainsi, il nous est possible, dans des conditions qui sont strictement respectueuses des textes et qui permettront que nos instances aient délibéré avant le 20 avril, d'organiser la réunion du CT de façon à ce que nous ayons un avis du CT et puis de recueillir, dans les temps, l'avis de notre conseil d'administration.

Voilà donc, en gros, comment nous allons procéder.

Donc ce que je vous propose cet après-midi, c'est que nous puissions délibérer... Pardon, que nous puissions débattre globalement sur l'ensemble des volets du contrat de site. Nous délibérerons et notre conseil d'administration pourra émettre un avis simple sur le volet commun. Mardi prochain, le comité technique sera appelé à donner un avis sur le volet spécifique de l'uB et ensuite nous organiserons une délibération par voie électronique sur le volet spécifique de l'uB.

Est-ce que les choses sont parfaitement claires et limpides pour vous tous ?

Donc j'attire votre attention sur l'importance qu'il y aura la semaine prochaine, effectivement, de participer à cette délibération par voie électronique.

Alors, je vais donc d'abord vous présenter un diaporama qui permettra d'aller du général au plus particulier et qui vous présentera, dans un premier temps, le volet commun du contrat de site. De ce document et de cet ensemble de documents, j'ai, bien entendu, extrait un certain nombre d'éléments qui sont les éléments qui me

paraissent les plus importants à débattre mais on pourra, bien entendu, aborder l'ensemble des points puisque vous avez eu ces pièces et que vous avez eu une dizaine de jours pour les analyser.

On commence par le volet commun du contrat de site qui est un document, vous l'avez vu, qui s'ouvre par un certain nombre d'éléments qui portent sur le contexte territorial de la région Bourgogne Franche-Comté et de l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté.

On y trouve notamment une histoire du rapprochement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche depuis une dizaine d'années. On y trouve une partie qui présente la typologie d'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre région et puis, dans la continuité, une description d'Université Bourgogne Franche-Comté, avec notamment une présentation rapide des compétences qui sont transférées par les membres à Université Bourgogne Franche-Comté.

Après cette introduction, le document est construit en deux grandes parties. Une première partie qui est la partie stratégie de formation, de recherche et d'innovation et puis une seconde partie qui est une partie qui porte sur l'organisation, avec à la fois la gouvernance de la COMUE, l'organisation administrative de la COMUE et puis, enfin, l'organisation académique de la COMUE.

Ce document commence par un court paragraphe que j'ai choisi de vous présenter de façon plus détaillée, qui est en haut, en début de page 8, dans le document que vous avez reçu, qui est un paragraphe qui s'appelle « *Analyse stratégique* ». Ce paragraphe intitulé « *Analyse stratégique* » présente un certain nombre de mots-clés qu'il me paraît intéressant de rappeler parce qu'au bout du compte, il résume pour l'essentiel ce qu'a été la stratégie qui a été menée en matière de rapprochement de Bourgogne Franche-Comté et la démarche qui a été la nôtre.

Ce paragraphe rappelle que depuis plusieurs années, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne Franche-Comté ont décidé d'intégrer progressivement leurs activités de recherche, de formation et d'innovation et il prend un certain nombre d'exemples. L'exemple de la société d'accélération de transfert de technologies Grand Est qui est bien une création partagée des établissements. L'exemple du Polytechnicum Bourgogne Franche-Comté qui rapproche les écoles d'ingénieurs et de management et les instituts d'administration des entreprises des deux régions. Et puis l'exemple également de certains programmes PIA qui sont coportés. C'est le cas, par exemple, des deux Labex, ACTION et LIPSTIC, ou d'un certain nombre d'équipes mixtes.

On rappelle également qu'ensemble, nous avons créé un certain nombre de programmes de masters et puis qu'ensemble, nous avons mis en place dans certains domaines scientifiques, un certain nombre d'actions spécifiques. C'est le cas, par exemple, du GIS AGRALE dans le domaine des sciences de l'environnement et de l'aliment. C'est le cas dans le domaine de la santé du pôle Gérologie ou du GIE Pharm'image. Ou c'est le cas dans le domaine de l'énergie, de la fédération de recherche qui s'appelle Fuel Cell Lab, qui ne concerne pas notre université mais qui concerne l'université de Franche-Comté, l'ENSMM et l'UTBM.

Donc beaucoup d'actions qui ont déjà été menées en commun et qui donnent, d'une certaine façon, le socle de ce contrat.

On rappelle également dans ce paragraphe introductif la dispersion géographique des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur le territoire Bourgogne Franche-Comté. Dispersion qui est présentée ici, non pas comme une faiblesse, mais comme une force parce que cette dispersion permet, sur

les différents bassins de vie et sur les différents territoires de Bourgogne Franche-Comté, de relier les forces académiques aux forces économiques et industrielles locales.

Donc tout ceci a amené les établissements à se rapprocher, à construire une gouvernance qui souhaite petit à petit s'intégrer et c'est donc bien le projet COMUE. Et dans cet ensemble, le projet I-SITE Bourgogne Franche-Comté est présenté comme un accélérateur majeur de ce développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté.

Et parallèlement, il est clairement indiqué qu'I-SITE, quels que soient son importance et son caractère moteur, ne représente pas... ne résume pas à lui seul l'ensemble des forces et que l'objectif final est bien d'arriver à maintenir la pluridisciplinarité du site en même temps que l'on développe les grands domaines d'excellence d'I-SITE.

Voilà ces quelques points qui sont rappelés dans ce paragraphe introductif qui est le paragraphe introductif de l'analyse stratégique, qui ouvre le volet commun du contrat de site.

Alors, vient ensuite la première partie de ce document que vous avez pu examiner, que je ne détaillerai, bien entendu, pas de façon complète, qui va aborder successivement I-SITE, la politique de formation, la politique de recherche, la politique de valorisation, la politique en matière internationale, la politique du numérique, la politique culturelle et la politique de vie étudiante. Donc je ne vais pas vous présenter un résumé de tout ceci, vous l'avez lu et ce serait fastidieux. Je vais simplement extraire deux de ces items, la politique du numérique et la politique de vie étudiante parce que ces deux points font l'objet de schémas directeurs qui sont des schémas directeurs spécifiques.

Pour ce qui concerne le schéma directeur du numérique qui est donc un des documents qui figurent dans les documents qui vous ont été adressés, ce schéma directeur du numérique, en réalité et en l'état actuel de préparation du document, n'est pas complet. C'est simplement une note d'intention qui fait une dizaine ou une douzaine de pages, qui est, si je peux le résumer, davantage un discours de la méthode qu'un élément de fond et qui préfigure, bien entendu, ce que sera le futur contrat de site. Lequel futur contrat de site devrait être terminé et rédigé pour la fin de l'année 2017.

Donc la note d'intention qui vous a été transmise, qui a été validée par les établissements, elle a été votée et validée en conseil des membres, présente d'abord un certain nombre d'éléments de contexte sur lesquels se fonde la politique partagée du numérique, rappelle notamment les ambitions que le pays porte à l'enseignement supérieur et à la recherche à travers la StraNES.

Spécifiquement, sur le numérique, fait référence à la MiPNES qui est une mission qui est portée par la DGESIP et qui est venue nous donner un certain nombre d'appuis, de conseils dans notre structuration numérique.

Fait référence également au CPER - nous avons un certain nombre d'actions qui sont portées dans le cadre du CPER -, au plan de simplification de l'enseignement supérieur et de la recherche qui a été porté par Thierry Mandon et puis à un programme européen, ERUDITE, qui est un programme qui vise à permettre la diffusion des technologies numériques sur l'ensemble des territoires, qu'il s'agisse de territoires urbains ou de territoires ruraux, et la Bourgogne Franche-Comté est engagée dans ce projet européen ERUDITE.

La troisième partie de la note d'intention sur le numérique présente la philosophie de ce schéma directeur qui sera une construction par projets avec, en

fait, un découpage en grands programmes, eux-mêmes déclinés en projets, eux-mêmes déclinés en actions, chaque action étant résumée par une fiche action et chaque fiche action étant validée en conseil des membres et *in fine* signée par l'ensemble des directeurs et des présidents d'établissement qui sont engagés dans l'action considérée.

Enfin, le document présente ce qui est proposé pour la gouvernance du numérique sur le territoire Bourgogne Franche-Comté, donc ce qui est résumé dans la diapo que je vous présente, que vous avez également dans les documents qui vous ont été adressés.

Cette gouvernance va être organisée autour d'un comité de pilotage du numérique. Ce comité de pilotage du numérique associe, dans un premier cercle que vous voyez ici avec des planètes qui sont dessinées en rose, associe le vice-président Numérique de la COMUE qui est l'animateur, qui est le coordonnateur du numérique au niveau de la COMUE. Associe les acteurs politiques du numérique, c'est-à-dire les vice-présidents Numérique et les chargés de mission Numérique. Associe les directeurs généraux des services des différents établissements et puis les directeurs des services des systèmes d'information des différents établissements. Cette structure, c'est le comité de pilotage du numérique.

Elle rend compte, au centre, au conseil des membres, c'est-à-dire que l'ensemble des missions doit être validé en conseil des membres et puis elle rend compte, bien entendu, et c'est dans le quadrant inférieur droit du schéma, au conseil d'administration et au conseil académique de la COMUE.

Bien entendu, ce comité de pilotage du numérique peut s'entourer, autant que de besoin, d'avis. À la fois d'avis de personnels techniques qui ont telle ou telle expertise qui est nécessaire et puis d'avis des coordonnateurs de projets puisque le projet numérique est structuré en projets et chacun de ces projets a un porteur et un coordonnateur.

Voilà donc le dispositif qui est mis en place qui a d'ores et déjà commencé à travailler et c'est à travers ce comité de pilotage du numérique que va être rédigé dans les mois qui viennent le document définitif qui sera le schéma directeur du numérique.

Le deuxième grand schéma directeur qui vous a été adressé et qui fait partie de cet ensemble global de documents qui vous sont adressés, c'est le schéma directeur de la vie étudiante.

En l'état, le schéma directeur de la vie étudiante est un document qui est également un document partiel en ce sens que ce premier schéma directeur de la vie étudiante est avant tout un état de l'existant, avant tout une sorte de diagnostic de la situation en matière de vie étudiante sur l'espace Bourgogne Franche-Comté.

Il aborde donc un certain nombre de grands thèmes qui sont les thèmes de la vie étudiante. Il aborde le logement, le transport, la restauration, les bourses, les rythmes de vie étudiante, les activités culturelles et sportives, la prise en charge du handicap, la vie associative et la politique de santé - j'y reviendrai -, avant de se terminer et je commenterai peut-être plus précisément, en page 59, les propositions d'actions qui sont plutôt un cadrage général des actions et puis, en page 83, les propositions sur la gouvernance de la vie étudiante.

Avant d'y revenir, je voudrais dire que, bien entendu, ce document ne fait que le diagnostic. Il sera suivi par un second document qui sera travaillé et qui sera rédigé et formalisé avant la fin de l'année 2017 et ce second document sera celui qui proposera un certain nombre d'actions en matière de vie étudiante en Bourgogne Franche-Comté.

Sur ce point sur la vie étudiante, je voudrais faire deux commentaires. Le premier commentaire, c'est que clairement ici, sur la vie étudiante, on est dans un domaine, me semble-t-il, plus que me semble-t-il d'ailleurs, où je suis bien convaincu que la réalité des choses se joue au plus près des campus et que le rôle de la COMUE, en tout cas une COMUE qui est territorialement organisée comme la nôtre, le rôle de la COMUE sur la vie étudiante est quelque chose qui, moi, m'interroge un peu dans la mesure, comme j'allais le dire, pour l'essentiel, les actions de vie étudiante que l'on vient de lister ont vocation à être traitées au plus proche du terrain.

Par ailleurs, notre université présente plusieurs particularités en matière de vie étudiante et plusieurs atouts.

Le premier, c'est que compte tenu de notre dimension territoriale, nous gérons la vie étudiante sur des campus territoriaux. Nous sommes bien souvent le seul établissement d'enseignement supérieur et de recherche et que dans ces conditions, il n'y a pas forcément grand intérêt à ce que la COMUE puisse exercer un rôle sur le contrôle de la vie étudiante sur ces sites territoriaux.

La deuxième chose, c'est que notre université a historiquement un certain nombre d'atouts en matière de vie étudiante que d'autres établissements n'ont pas et qu'il va falloir veiller à maintenir. Nous disposons, par exemple, d'un centre de santé et, à ma connaissance, nous sommes le seul établissement d'enseignement supérieur et de recherche de la région à disposer d'un véritable centre de santé. Quand je dis « centre de santé », c'est un véritable cabinet de médecine générale qui prodigue des soins de premier recours à destination des étudiants.

Autre particularité de notre université, le sport est gratuit. Le SUAPS est gratuit pour les étudiants et c'est un élément essentiel pour dynamiser la pratique sportive sur notre campus Montmuzard.

Troisième particularité et troisième atout, le fait que la région Bourgogne a jusqu'ici fortement soutenu la vie étudiante en abondant le FSDIE et en doublant le FSDIE, ce qui a permis à la vie associative étudiante de se développer avec une grande richesse sur l'espace de l'université de Bourgogne.

Et puis je voudrais, enfin, attirer votre attention sur un point de vigilance qui sera sûrement, en matière de vie étudiante, un point de discussion dans le cadre de la COMUE et qui sera pour nous tous un point d'attention, qui est le fait que nous avons déjà mis en place un certain nombre de formations qui sont des formations cohabilitées entre l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté.

Que tout ceci suppose des déplacements d'enseignants mais surtout des déplacements d'étudiants, notamment entre Dijon et Besançon.

Que jusqu'ici, ces déplacements étaient financés. Ils étaient financés par la Région de Bourgogne à hauteur de 80 %. Ils ont été financés à hauteur de 75 % sur l'année universitaire en cours et je voudrais partager avec vous une inquiétude qu'il n'y a pas de financement inscrit au budget de la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'année universitaire qui vient, sur cette ligne qui est tellement importante puisque c'est elle qui va permettre des déplacements d'étudiants entre les villes.

Ce sera incontestablement un élément auquel on devra être attentif et d'ores et déjà les vice-présidents en charge de la formation de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté interpellent la COMUE de façon à travailler avec la COMUE sur la façon dont on pourrait consolider, dont on pourrait, pourra consolider des crédits sur ces transports entre les différents sites.

Sur la vie étudiante, je ne voudrais pas prendre trop de temps mais je voudrais attirer également votre attention dans ce schéma directeur de la vie

étudiante sur deux paragraphes qui me semblent plus politiques et prétendent davantage à conclusion.

Page 59 se trouve un paragraphe qui est intitulé « *Les actions à engager par UBFC, facteurs d'intégration à la communauté* ». Donc ici, vous voyez que l'on n'est plus tout à fait sur du diagnostic, mais on commence à déplacer un peu le curseur vers les actions qui sont à mener, mais vous voyez également qu'il ne s'agit pas d'un catalogue d'actions précises, mais davantage d'un certain nombre de grands principes qui sont proposés par la COMUE.

J'en prends simplement un en bas de page 59. Vous voyez le paragraphe qui est intitulé « *Soutenir les initiatives étudiantes à vocation régionale, nationale et internationale* ». Il s'agit ici pour la COMUE de s'interroger sur quels pourraient être les grands critères qui feraient que la COMUE financerait des initiatives étudiantes sur l'espace Bourgogne Franche-Comté et donc est proposé le fait que les initiatives aient un rayonnement régional, national ou international, qu'elles impliquent ensemble plusieurs établissements de Bourgogne Franche-Comté et qu'elles soient ouvertes à tout ou partie de la communauté.

Vous voyez qu'ici, dans ce premier volet du schéma directeur, on reste sur ces grands principes généraux.

Et puis je voudrais également vous amener... Alors, c'est page 63, pardon, et pas page 83 comme je vous l'avais dit, page 63... 62-63. En fin de document, un paragraphe qui est consacré aux modalités de la gouvernance de la vie étudiante telle qu'elle est proposée par la COMUE, qui propose de mettre en place à la fois un comité de coordination de la vie étudiante à l'échelle de l'UBFC et un comité de pilotage de la vie étudiante.

Voilà les éléments qui me paraissent les plus marquants et les plus frappants et les plus politiques, en tout cas pour nous, dans ce schéma directeur de la vie étudiante.

Ensuite, on aborde donc la deuxième grande partie du volet commun du contrat de site...

Oui, Sébastien ? Vas-y.

M. Chevalier.- Oui, un commentaire. Pour avoir lu attentivement le document, je trouve que la partie concernant le schéma directeur de la vie étudiante est remarquablement bien rédigée. Il est intéressant dans la mesure où il fait une vraie cartographie de ce qui se passe sur l'ensemble de notre territoire, dans les universités, dans les écoles et sur les sites de plusieurs capitales régionales. Donc je tenais à le souligner.

J'ai une question sur le... Tu as rappelé la gratuité du SUAPS à l'université de Bourgogne. J'aimerais savoir quelle est la situation, notamment à l'UFC. Est-ce que, du coup, c'est un particularisme de l'uB ? Est-ce que cette partie commune ferait que l'ensemble des SUAPS proposerait des services gratuits ? Ou finalement, est-ce que c'est une compétence qui regarde chaque établissement et il n'y aurait pas forcément de règle commune à tous ?

Le Président.- Alors, l'université de Franche-Comté. Le SUAPS n'est pas gratuit à l'université de Franche-Comté, il est payant. Je crois que c'est véritablement une particularité de notre université à laquelle nous tenons parce que je suis convaincu que c'est un élément important pour promouvoir les pratiques sportives et donc cela fait typiquement partie des points qui nécessiteront une discussion.

Faut-il à tout prix une harmonisation ? Je n'en suis pas absolument persuadé. Je ne suis, de toute façon, pas convaincu que l'on puisse, sur l'ensemble des points qui figurent, aboutir à une harmonisation, en tout cas pas dans un pas de temps qui est des quelques années sur lesquelles je peux appréhender les choses. Donc que cela fait partie... Pour l'instant, comme on l'a dit, on est dans une phase qui est la phase de diagnostic. On va entrer dans la phase de conduite à tenir dans la deuxième partie de l'année 2017 et on va aborder toutes ces questions.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- C'est déjà... Je rebondis sur ce que dit Sébastien. Je pense que c'est déjà un travail considérable, effectivement, que d'avoir réussi en un temps de quelques mois à produire ces documents. Le volet commun, les schémas directeurs, tout ceci nécessite une somme de travail qui est conséquente et je vous le dis parce qu'on a parlé de cela ce matin en conseil académique. Il faut bien que l'on réalise que c'est probablement la première fois dans l'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays que cinq, six, sept, huit établissements unissent leurs forces sous la coordination d'un méta-établissement pour essayer de construire une stratégie qui est véritablement commune. Tout ceci nécessite beaucoup de temps, beaucoup de réflexion, beaucoup de dialogue et je dois dire que, et je le dis d'autant plus que je ne vous cache pas les désaccords avec la COMUE quand il y en a, mais à ce stade de la construction du dispositif interrégional, on peut, je pense, tous être fier du chemin qui a été parcouru et qui a demandé, en particulier au cours des mois passés, une grosse charge de travail.

Je continue maintenant sur la seconde partie du volet partagé du contrat de site. Je vous ai fait un zoom sur trois schémas ou trois paragraphes. L'un qui porte sur la gouvernance de la COMUE. Le second qui portera sur l'organisation administrative de la COMUE. Et puis le troisième qui portera sur la structuration académique de la COMUE.

Pour ce qui concerne la gouvernance de la COMUE, elle est organisée de façon assez classique avec un bureau, avec une équipe de vice-présidents qui est présidée par le président de la COMUE, assisté du président... enfin, en l'occurrence, de la présidente du conseil académique et d'un premier vice-président.

Une équipe de vice-présidents qui se réunit donc en bureau tous les quinze jours et ces vice-présidents réunissent, chacun dans leur domaine de compétence, les vice-présidents correspondants des établissements fondateurs de la COMUE. Le vice-président Recherche, par exemple, réunit maintenant assez régulièrement les différents vice-présidents Recherche. La vice-présidente Formation réunit également... travaille en réseau avec les vice-présidents Formation, et donc les VP de l'équipe de notre gouvernance de l'uB participent activement à ces réunions.

Donc on voit se construire des réseaux multiples qui permettent d'établir le lien entre la gouvernance de la COMUE et les gouvernances des établissements.

Pour ce qui concerne la structuration administrative. La structuration administrative, on le rappelle dans ce document, elle est construite sur la base du modèle fédéral que l'on a souhaité pour la COMUE, qui respecte la personne morale de chacun de ses membres. Et donc le schéma tel qu'il a été conçu est que les fonctions, l'essentiel des fonctions support de la COMUE est confié aux établissements membres, ces établissements membres portant les différentes fonctions support pour le compte de la COMUE.

Et donc l'organisation qui a été adoptée consiste à dire que pour chacune des grandes fonctions support de la vie universitaire, on identifie un établissement chef de file, un établissement qui est le chef de file adjoint, et ces deux établissements, ensemble, animent le réseau des services administratifs correspondant des établissements fédérés. Et donc c'est ce réseau et ces établissements qui ont vocation à porter les fonctions administratives de la COMUE et qui vont, bien entendu, en référer à la gouvernance propre de la COMUE qui a une mission de coordination et qui est elle-même animée par un directeur général des services et un certain nombre de collègues administratifs.

Donc ce schéma est un schéma peut-être pas le plus simple. C'est un schéma dont je reconnais la complexité. Mais c'est un schéma qui a, à mon sens, l'immense intérêt, quand on aura réussi à le mettre en place et on progresse, à permettre que se mette en place un véritable sentiment d'identité partagé entre les établissements fondateurs et la COMUE. Il permet d'établir une réelle continuité entre les membres fondateurs et la COMUE.

De fait, nous avons commencé ce travail et vous savez que notre université a été désignée pour être l'établissement chef de file sur l'ensemble des fonctions numériques et que, finalement, nous allons également être chef de file sur les fonctions financières et le portage de l'agence comptable que l'université de Franche-Comté n'a finalement pas souhaité assurer. En contrepartie, les ressources humaines sur lesquelles nous nous étions positionnés seront portées par l'université de Franche-Comté.

Donc un schéma qui est compliqué mais qui est cohérent avec la décision qui a été la nôtre que la COMUE aurait une administration propre qui serait légère, qui serait une administration de coordination et non pas une administration véritablement de mission.

Et puis troisième élément qui est... Pardon, Sébastien.

M. Chevalier.- À ce sujet, comment cela va se passer pratiquement ? Est-ce que cela veut dire qu'il y a des emplois, notamment les emplois Fioraso, qui vont permettre d'accepter cette surcharge de travail ? Parce que je vois notamment sur la partie Finances, j'imagine que nos services sont déjà très mobilisés sur la gestion de nos finances propres internes à l'université de Bourgogne. Donc qui va mener ces missions ? Et est-ce que tu peux nous en dire un petit peu plus sur ce changement de... ou ce roque entre la partie RH et la partie Finances ? Qu'est-ce qui a justifié le fait que l'on s'occupe désormais, dans le cadre de la COMUE, de la partie Finances plutôt que de la partie Ressources humaines ?

Le Président.- Premier élément de ta question, la prise en charge financière. Il y a des emplois Fioraso qui doivent être affectés dans les établissements. Vous savez qu'on a, au total, reçu 38 emplois Fioraso au titre de la politique de site et que sur ces 38 emplois Fioraso, la moitié est destinée au siège de la COMUE pour structurer le siège de la COMUE et donc, dès la première année, par exemple, je crois qu'il y avait 12 emplois et que l'on avait décidé que les 12 allaient au siège de la COMUE. Et l'an passé, par exemple, notre université s'est vu doter de deux emplois Fioraso pour nous renforcer dans notre capacité à prendre cette fonction support. Et donc il reste encore sur la troisième campagne d'emplois. Pour l'instant, les affectations de postes sont pas terminées précisément parce qu'il m'a semblé... il nous a semblé qu'il était préférable d'identifier les fonctions support que tel ou tel établissement allait assurer avant de ventiler les postes Fioraso. Donc cela, c'est un

premier élément. Donc il y aura des postes Fioraso et, en toute logique, l'université de Bourgogne devrait raisonnablement être bien pourvue en postes Fioraso, compte tenu des missions que l'on assure.

La deuxième chose, c'est qu'une partie de ce financement va probablement pouvoir être assurée dans le cadre d'I-SITE et dans le cadre des frais de gestion d'I-SITE qui, précisément, doivent nous permettre d'assurer et de financer un certain nombre d'emplois qui sont des emplois sur des fonctions support.

Voilà, en gros, comment on va assurer ce soutien aux établissements.

Ensuite, le deuxième élément de ta question, c'est pourquoi avoir fait ce roque, effectivement, entre RH et Finances/agence comptable. Pourquoi est-ce que l'on a fait cela ? Dans la première série de décisions que l'on avait prises en janvier dernier, il avait été convenu que l'université de Bourgogne prenait en charge les RH. Surtout, ce qu'il avait été convenu, c'est que l'université de Franche-Comté se voyait proposer de porter l'agence comptable dans la mesure où, actuellement, l'agence comptable est l'agence comptable de l'ENSMM, que l'ENSMM est une école de petite taille et que l'ENSMM n'aura pas la capacité à moyen et long terme à porter l'agence comptable pour l'ensemble de la COMUE avec les crédits I-SITE qui vont arriver.

Compte tenu de la proximité géographique avec une agence comptable actuellement en place à l'ENSMM avec le siège de la COMUE actuellement à Besançon, il nous avait paru plus rationnel de proposer à l'université de Franche-Comté... C'est dans ce sens-là que les choses s'étaient faites. Il nous avait paru rationnel de proposer à l'université de Franche-Comté de porter la fonction financière et comptable en postulant que la proximité géographique serait un facteur de simplicité.

Pour différentes raisons, l'université de Franche-Comté ne souhaite pas porter cette fonction financière et comptable. Il se trouve qu'actuellement, la COMUE est dans une situation administrative, de fait, qui est une situation administrative de grande fragilité puisque la structuration financière et comptable n'est pas opérante. Aucune procédure financière n'a été en particulier écrite et que pour ce qui concerne le lancement du projet I-SITE, de la première vague d'appels à projets I-SITE, si le travail scientifique et politique d'arbitrage a bien été fait, on est actuellement pas en situation de permettre le début des projets puisqu'on n'a pas d'organisation administrative sur le plan financier et comptable.

Dans ces conditions, j'ai proposé de faire une inversion des responsabilités et connaissant la qualité de notre Agence comptable, sachant que nous sommes le seul établissement à bénéficier d'une agence comptable qui a un service facturier qui est déjà dématérialisé, et c'est incontestablement un atout considérable dans l'organisation, j'ai proposé, accepté on va dire, dans les discussions de faire ce roque et que l'uB porte la fonction financière et comptable et que l'UFC porte la fonction Ressources humaines.

Ceci a été accepté par la COMUE et donc Alain Helleu, d'une part, et Pascal Jobard, d'autre part, ont bien voulu accepter que notre université porte cette mission, ce qui est une charge. Incontestablement, c'est une charge. Il y aura des emplois, bien entendu. On a, bien entendu, négocié 2,5 équivalents temps pleins, ce qui est normal, pour porter cette mission et puis, en même temps, je ne veux pas, je ne souhaite pas que tout ce travail qui a été engagé depuis quinze ans dans la construction de la COMUE puisse s'effriter parce qu'on se heurterait à des difficultés de nature administrative et technique. Donc il faut que l'on avance et, une fois de plus, je vous le dis parce que vous êtes les administrateurs de l'uB, je crois que l'on

doit être collectivement fier du fait que l'université de Bourgogne prend ses responsabilités et l'université de Bourgogne s'engage pour porter et pour permettre la solidification, la pérennité de la COMUE dans de bonnes conditions parce que les enjeux collectifs sont des enjeux qui sont excessivement importants.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce dossier.

C'est bon sur cette question de l'administration ?

Alors, je vais terminer sur ce volet commun du contrat de site sur la structuration académique et cette structuration académique est le point qui a posé le plus de difficultés et qui a été le verrou politique de ce contrat, de ce volet commun de contrat de site, jusqu'aux toutes dernières semaines.

Ce schéma présente le modèle tel qu'il a été finalement validé à l'unanimité du conseil des membres, c'est-à-dire à l'unanimité des membres fondateurs d'UBFC.

La COMUE va être organisée en pôles thématiques.

De façon schématique, un pôle thématique, qu'est-ce que c'est ? C'est un espace dans lequel vont dialoguer ensemble les laboratoires, les composantes, les écoles doctorales, les entreprises. Bref, un ensemble de structures qui a vocation à porter la politique de formation et de recherche et d'innovation dans un grand champ thématique donné.

Ce qu'il est important de bien comprendre, c'est que ces pôles thématiques ne sont pas des boîtes fermées et que les entités qui en font partie, les laboratoires, les composantes, les entreprises, les écoles doctorales, sont représentées dans un pôle thématique mais elles ne sont pas incluses dans un pôle thématique.

Il s'agit là d'une nuance qui est tout à fait importante. Il ne s'agit pas de définir une structuration pour laquelle on pourrait, de façon exhaustive, positionner chacune de nos formations, chacun de nos laboratoires dans une structure, mais de disposer d'espaces de concertation qui vont pouvoir construire une stratégie thématique sur un pas de temps qui est un pas de temps de moyen et de long terme.

De fait, une composante donnée ou un laboratoire donné pourra parfaitement participer aux travaux de deux ou de plusieurs pôles thématiques en fonction de ses périmètres scientifiques ou de ses périmètres pédagogiques.

Ici, vous comprenez bien que l'on est dans une structuration qui est une structuration qui se fait par grands domaines transversaux et non pas une sorte de ségrégation selon des sections CNU qui entraînerait des structures et des divisions qui seraient des divisions sans porosité entre les unes et les autres. Cela est un premier élément qui est important et ce point-là a été un point de discussion, mais c'est un élément qui est très politique et qui est très stratégique et qui a été un élément de discussion fort.

Une fois que ce point a été... et que nous nous sommes mis d'accord sur cette structuration en pôles thématiques, nous sommes très rapidement tombés d'accord sur les intitulés des sept pôles thématiques qui vont structurer la COMUE.

Alors, les trois premiers... Il faudra, j'en conviens, que l'on revoie les intitulés parce que ce n'est pas très parlant. SFAT, SV2TEA et SCS correspondent aux trois grands domaines d'I-SITE. Le premier est « Sciences Fondamentales, Appliquées et Technologie », donc qui correspond au domaine 1 d'I-SITE. Le second, « Sciences de la Vie et de la Terre, Territoires, Environnement, Aliments », correspond au second domaine d'I-SITE. Et le troisième, « Santé, Cognition, Sport », correspond au troisième domaine d'I-SITE. Donc ces trois pôles thématiques joueront tout leur rôle pour permettre cette animation transversale de ces trois grands domaines d'I-SITE.

Le quatrième est le Pôle Ingénierie Management, PIM, et le Pôle Ingénierie Management est une structure d'une nature un peu différente puisque, lui, se situe

dans la stricte continuité du Polytechnicum Bourgogne Franche-Comté qui associe les écoles et les IAE mais il vise à permettre à moyen terme d'approfondir les relations qui existent dans le Polytechnicum entre les établissements.

Et puis les trois autres pôles thématiques, DGEP « Droit, Gestion, Economie et Science politique », LLC pour « Lettres, Langues et Communication », SHS pour « Sciences de l'Homme et de la Société », visent de la même façon à permettre de disposer d'espaces de dialogue stratégique entre composantes, laboratoires, écoles doctorales et entreprises pour porter la stratégie dans ces trois macro-domaines des sciences humaines et sociales.

Voilà donc la structuration aboutie de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté.

Et donc l'ensemble de ces éléments aboutit finalement à un document qui est un document de synthèse qui est le document qui s'appelle « *Trajectoire stratégique 2017-2022* », qui reprend en quatre paragraphes indiqués ici :

- « *Conforter la collaboration entre les établissements du site pour construire une université de recherche de rang international* »,
- « *Intensifier l'excellence, l'internationalisation et la valorisation de la recherche* »,
- « *Développer l'attractivité pour les étudiants, les enseignants-chercheurs et les chercheurs* », enfin
- « *Renforcer l'attractivité et le rayonnement international du site* »...

Et puis il y a un cinquième paragraphe qui porte sur la vie étudiante mais que je ne détaille pas puisqu'il est repris dans le schéma directeur de la vie étudiante, et puis un sixième qui s'appelle « *Pilotage et gouvernance* » qui reprend, en fait, l'organisation administrative telle que je vous l'ai présentée.

Donc ce document « *Trajectoire stratégique* », c'est d'une certaine façon le résumé du schéma directeur... pardon, du volet commun du contrat de site et il se termine par des jalons.

Les jalons, c'est quelque chose qui est nouveau. C'est la volonté de la DGESIP de programmer un rendez-vous annuel avec chaque établissement. Rendez-vous annuel avec la COMUE. Rendez-vous annuel avec l'uB. Et au cours de ce rendez-vous annuel, on pourra discuter ensemble des indicateurs, on pourra discuter ensemble d'où nous en sommes par rapport aux objectifs du contrat et donc vous voyez qu'un certain nombre de jalons ont été fixés pour chacune des six années du contrat et permettent d'aborder les différents éléments qui figurent dans le volet commun du contrat de site.

Enfin, et je vais en terminer là pour la partie commune UBFC, nous avons été informés en fin de semaine dernière de ce que la DGESIP souhaitait un certain nombre de modifications à ce document, qui sont des modifications essentiellement techniques et de forme que je vais vous indiquer.

En page 2, par rapport... Donc vous vous référez à vos propres documents « *Trajectoire stratégique* ». En page 2, paragraphe 2, le paragraphe qui s'appelle « *Intensifier l'excellence, l'internationalisation et la valorisation de la recherche* », un premier paragraphe qui débute par « *L'I-SITE-BFC permet à UBFC d'accroître sa notoriété internationale [...]* ». À la fin de ce paragraphe, « *Au-delà des domaines de l'I-SITE-BFC, il s'agira également de conforter le développement des sciences humaines et sociales en tant que tel* » et donc la DGESIP a supprimé « en tant que tel ». Ces quatre mots sont supprimés dans la version définitive.

Deuxième modification qui est opérée en page 2. Vous voyez qu'il y a une note de bas de page et cette note de bas de page, elle fait référence à quelque

chose qui est en page 2, qui est « *définir des normes et des pratiques partagées à l'échelle du site pour le recrutement [...]* ». Donc il s'agit ici, dans cette note de bas de page, il s'agissait de dire qu'attention, les enseignants-chercheurs qui dépendent du ministère de l'Agriculture et de la Forêt sont sous tutelle précisément de ce ministère et ne peuvent pas entrer dans ce droit commun des normes et des pratiques partagées. Donc tout ceci a été modifié et la formulation finale, c'est toujours une petite note de bas de page mais qui est plus simple et qui dit : « cette disposition ne s'appliquera ni aux enseignants-chercheurs du ministère de l'Agriculture et de la Forêt ni aux enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires dans l'état actuel de la réglementation ». Je ne sais pas pourquoi ils ont fait cela. Franchement, cela ne change pas... Cela simplifie un petit peu, cela ne change pas grand-chose.

Une petite modification également en page 3, au paragraphe 3, qui débute par « *Dès 2017, UBFC délivrera le diplôme de docteur, l'HDR et, à partir de 2018, cinq masters principalement en langue anglaise* ». « 2018 » a été remplacé par « 2017 ».

Enfin, ils ont modifié un certain nombre de jalons que je vais vous retrouver... Voilà. Dans le jalon n° 9 qui s'appelle « *Point sur le développement d'outils partagés de caractérisation de la recherche, prenant en compte les spécificités des grands domaines de recherche* », le jalon, donc le rendez-vous avec le ministère pour discuter de ce point 9 était initialement prévu en 2020, ils l'ont rapproché à 2018.

Sur le jalon n° 14 « *Point sur l'attractivité des formations de master et de doctorat* », il y avait un unique jalon prévu en 2022, ils ont rajouté un jalon en 2020. Le jalon 14, voilà, avancé en 2020.

Le jalon 18 « *Actions de culture scientifique, technique et industrielle coordonnées à l'échelle du site* ». Alors, sur ce jalon 18, il est uniquement en 2020, ils ont supprimé le jalon qu'ils avaient mis en 2018 et le jalon qu'ils avaient mis en 2022.

Donc un certain nombre de modifications qui ne sont pas des modifications de fond mais que je veux vous apporter avant que l'on puisse délibérer.

Donc je vous ai présenté, ici, l'ensemble des documents et des éléments qui correspondent au volet partagé du contrat de site.

Pour ce qui concerne le volet université de Bourgogne maintenant, je ne vais pas m'étendre sur le document puisque je vous l'ai déjà présenté à notre dernier conseil d'administration, que l'on a pris le temps d'en débattre de façon prolongée. Ce document n'a pas évolué par rapport à notre dernier conseil d'administration et donc vous voyez maintenant qu'il s'inscrit en cohérence avec le volet commun tel que je viens de vous le présenter, avec un premier paragraphe qui est intitulé « *Participer activement à la mise en œuvre de la stratégie de site portée par la COMUE Bourgogne Franche-Comté* » et donc on voit bien ici la continuité avec « *assurer la réussite du projet I-SITE* », *accroître les relations internationales et la mobilité étudiante* ». On est bien ici... « *Mutualiser les fonctions support de la COMUE* », c'est ce que je viens de vous expliquer en termes d'organisation administrative de la COMUE, et « *politique de valorisation s'appuyant sur la SATT* ».

Deuxième grand paragraphe, « *Une politique de formation tournée vers l'international* ». Là aussi, on est en cohérence avec les actions de la COMUE et, de fait, c'est explicitement indiqué.

Troisième paragraphe, vous vous souvenez, « *Concilier pluridisciplinarité, rayonnement international et liens avec le monde économique* ».

Enfin, un quatrième paragraphe qui, dans le contexte, est propre à notre université, bien entendu, puisqu'il s'agit de « *Retrouver un équilibre qui permette de conforter le modèle économique de l'établissement* ».

Donc il y a une petite conclusion qui n'a pas varié et, bien entendu, ce volet propre à l'uB est suivi par des jalons qui sont les jalons de l'uB et qui seront les jalons sur lesquels la gouvernance de notre université sera amenée à dialoguer avec la DGESIP lors des rendez-vous annuels.

Voilà ce que je voulais vous présenter comme élément en introduction à notre discussion et à notre débat et donc, encore une fois, nous pourrions délibérer cet après-midi sur l'ensemble des éléments qui sont les éléments communs. Par contre, pour le volet spécifique uB, nous devons attendre que le comité technique se soit réuni mardi prochain pour émettre un avis.

À vous la parole.

Sébastien.

M. Chevalier.- Sur la partie qui concerne l'uB, on l'a déjà largement évoqué lors du dernier conseil d'administration. Juste une... J'avais fait une remarque sur le tableau, page 29, qui liste... qui fait un point financier notamment sur les ressources et on avait eu un échange sur la possibilité de rajouter une ligne faisant état des ressources vues de la... que nous avons à la SATT et qui ne figurent plus, ou pas, dans le tableau. Donc tu as bien dit, j'ai vérifié, que le tableau, le document n'a pas évolué. Est-ce qu'il est prévu, à un moment ou à un autre, de rajouter cette ligne ou est-ce que c'est techniquement compliqué ?

Le Président.- Je passe la parole à Emmanuel qui a travaillé ce point depuis ton intervention au dernier CA.

M. Ranc.- Suite à ton intervention, Sébastien, l'idée que l'on avait, ce n'était pas de toucher à la ligne. En plus, à ma connaissance, pour l'heure, on n'a pas encore l'arrêté des comptes de la SATT sur 2016. Moi, quand on avait fait une remarque, l'idée que j'avais, c'est qu'à compter de 2017, ce qui était proposé, c'est que quand on va, tous les ans, mettre à jour les indicateurs du contrat, c'est d'ajouter ce commentaire chaque année, quand on fera remonter les données annuellement. C'est ce que j'avais retenu de nos échanges.

M. Chevalier.- Oui... Enfin, je suis moyennement satisfait dans la mesure où le contrat de site, c'est ce qui va définir finalement qui nous sommes aujourd'hui et on définit une trajectoire sur qui nous voulons être au fil des six ans qui viennent et je trouve dommage que dans « qui nous sommes aujourd'hui », on n'ait pas cette ligne financière qui ne me semble pas trop complexe à tenir, de savoir financièrement, nos contrats de prestations, notre transfert valorisation, quelle somme cela représente, hébergé à la SATT. Je trouve que c'est important parce que cela donne notre force de frappe et notre capacité à travailler avec le monde socio-économique. Après, si c'est techniquement trop complexe à ce stade-là... Mais c'est dommage, c'est ce qui va rester sur notre cartographie ou notre carte d'identité pour le contrat qui vient.

Le Président.- C'est vrai et, en même temps, chacun sait bien, en tout cas parmi les experts de la DGESIP, chacun sait bien que nous sommes engagés dans la SATT et que nous sommes activement, très activement, partie prenante de la SATT. Donc je pense qu'il ne peut pas nous être fait grief que peut-être le volume

financier spécifique à l'uB est inférieur puisque, spécifiquement, nous jouons le jeu du collectif à travers la SATT et que nous sommes un des éléments... un établissement particulièrement moteur de la SATT.

M. Chevalier.- Je ne vais pas en faire trop sur ce point-là qui n'est quand même pas l'élément principal du contrat, mais pour les spécialistes de la DGESIP qui vont lire le document, je n'ai pas de doute. Moi, je pense plutôt à la collectivité, aux gens qui nous regardent de l'extérieur et puis aux collègues qui vont regarder ce contrat et qui peuvent s'interroger en disant « mais cela représente, j'imagine, des millions d'euros et c'est dommage que cela ne montre pas notre force de frappe de façon exhaustive ».

Le Président.- Oui, c'est vrai mais, en même temps, je ne suis pas sûr que les collectivités et les collègues, ce soit ce document-là qu'ils regardent et quand on dialoguera avec eux, ce sera plus probablement sur la base d'autres documents sur lesquels on sera en situation de bien présenter l'agrégation des données de la SATT avec celle de notre université.

Je t'en prie... Je t'en prie.

M. Chevalier.- Sur la partie commune, j'entends bien la structuration en pôles. Donc on parle bien de pôles, on ne parle plus ou pas de collèges ou de divisions, enfin... Donc c'est bien des pôles. Des pôles thématiques.

Moi, je trouve que l'on passe un petit peu à côté de l'ambition que doit porter une COMUE. Je trouve ces pôles assez classiques, finalement. On retrouve... Alors, tu as dit que ce n'est pas des sections CNU, mais on se rapproche finalement. Les gens quand même continuent à se parler entre eux avec des thèmes assez précis.

Moi, j'aurais vu... Une vision de la COMUE, et probablement une façon originale et nouvelle de porter nos disciplines, je pense que cela aurait été de plus décloisonner ces pôles et de les adosser à des grandes enjeux ou des défis de société, alors qu'une approche peut-être plus matricielle et donc plus difficile à mettre en œuvre mais plus ambitieuse...

Alors, j'ai regardé un petit peu ce que faisaient les autres COMUE. Le plus grand nombre ne fait rien, c'est-à-dire a structuré en termes de recherche mais très peu en termes de *collegium* ou de collège ou de pôles. Certaines comme la COMUE UBFC ont choisi un schéma assez classique, avec des pôles thématiques centrés autour de cœurs de discipline. Et puis il y en a deux ou trois qui ont fait des structures très originales.

Alors, j'ai vu qu'il y avait Grenoble et puis il y a celle de Paris Est, qui vraiment adossent ces *collegium* ou ces pôles thématiques sur des thèmes de société en relation avec leur territoire ou avec leurs ambitions territoriales et, moi, je trouve un petit peu dommage que l'on passe à côté de cet effort et de cette, peut-être pas révolution, mais évolution qui nous aurait incités à travailler différemment et à décloisonner et à non plus raisonner à laboratoires entiers mais peut-être des morceaux de laboratoires qui auraient pu être dans divers *collegium*, ou des morceaux d'IUT.

A leur place finalement, j'ai l'impression que l'on va se retrouver encore une fois entre collègues de disciplines très proches. Je pense que c'était l'occasion de faire un gros travail, un gros effort, mais aussi de saisir l'opportunité de la structuration de la COMUE pour partir d'une feuille blanche et construire quelque chose qui soit différent et qui corresponde à des défis en Bourgogne Franche-Comté.

Le Président.- Je pense que l'on est... C'est toujours difficile. Peut-être que j'ai mal expliqué ce que l'on faisait mais, d'une certaine façon, je pense que ce que l'on fait répond à ce que tu indiques. Je prends deux exemples en matière de rattachement de laboratoires ou d'UFR.

Dans notre université, par exemple, l'ICMUB, le laboratoire de chimie moléculaire, est un laboratoire qui a deux grands champs thématiques bien identifiés, un dans le domaine de la santé et un dans le domaine de l'environnement. L'ICMUB, précisément, pourra participer aux travaux du pôle thématique « Sciences, Cognition »... « Santé, Cognition, Sport », pardon, pour son volet de recherche en santé et puis pourra participer aux travaux du pôle thématique n° 2 pour l'ensemble de ses activités qui sont liées à l'environnement.

Si on prend en Franche-Comté, par exemple, l'UFR qui est l'équivalent chez nous de l'UFR Sciences et Techniques. En fait, c'est une UFR qui fait sciences techniques et sciences de la vie. Eh bien, cette UFR, elle pourra aussi bien participer aux travaux du premier pôle thématique qu'aux travaux du second.

Donc précisément, il s'agit d'obtenir ce décloisonnement et de ne pas faire une ségrégation et une organisation en fonction de sections CNU qui aboutirait à quelque chose qui serait peut-être plus rigide.

Maintenant, la structure matricielle, on l'a évoquée. On a vu passer des schémas de structuration matricielle. On a même vu des structures matricielles à trois dimensions, proposées, qui paraissaient d'une excessive complexité par rapport à ce que l'on voulait faire mais je pense que... Alors, il me semble, à ce que tu dis, qu'il y a une totale convergence de vues sur ce que doivent être ces pôles thématiques et donc on a effectivement...

Alors, le terme de « divisions » qui était le terme initial du dossier de présélection I-SITE avait été abandonné, il était devenu « collèges académiques », et comme il y avait à la fois des collèges académiques... On avait parlé de « collèges académiques », mais le mot « pôles thématiques » était bien celui qui figurait dans le préambule des statuts de la COMUE et donc c'est la raison pour laquelle il a été choisi d'utiliser ce terme de « pôles thématiques » qui permet une structuration qui finalement est une structuration qui est assez simple et qui permettra, bien entendu, petit à petit d'étendre les partenaires éventuels de la COMUE aux membres associés ou à des entreprises, par exemple, ou à des collectivités qui voudraient participer aux discussions.

Je t'en prie.

M. Chevalier.- Je continue. Du coup, je peux poser la question : où se trouve les IUT au sein de ces pôles ? Est-ce qu'un département peut appartenir à un pôle et puis un autre département à un autre pôle, c'est-à-dire qu'un IUT sera multipôle ?

Le Président.- Oui, tout à fait.

M. Chevalier.- D'accord.

Le Président.- Oui, par exemple, l'IUT de Dijon peut très bien être... Via Génie mécanique, il a sa place dans le premier pôle thématique. Via Gestion, il a sa place dans le cinquième pôle thématique. Tout à fait. Et encore une fois...

Alors, c'est pour cela que j'ai insisté, il ne s'agit pas... Ce n'est pas comme des *collegium* dans lesquels on éclaterait un IUT parce qu'on le rangerait dans des

structures différentes. Ici, il ne s'agit pas de structure, et c'est pour cela que ce que j'ai dit tout à l'heure est important. Il ne s'agit pas d'aller dans une structure, mais de participer à la construction et au débat avec un ensemble d'autres structures. Mais on ne se positionne pas, on ne se ségrège pas dans une structure et dans un pôle.

M. Chevalier.- Et donc est-ce que l'on peut voir ces pôles comme des « think tanks », des groupes de réflexion, des groupes de prospection « recherche », « valorisation », « relation au monde économique », « formation » ?

Le Président.- Oui, on peut voir cela. Moi, j'avais utilisé... Quand on avait conçu ce concept, j'avais utilisé le mot « Think Tank Valley », une sorte de conseil de perfectionnement. Dans un conseil de perfectionnement d'un master, finalement, travaillent ensemble et construisent ensemble la stratégie, des enseignants, des chercheurs, des entreprises et tous ensemble se disent « qu'est-ce que je vais faire ? Comment je vais me projeter dans l'avenir ? ». D'une certaine façon, c'est cela. Le mot de « think tank » va très bien. Tout à fait.

M. Chevalier.- Et puis une dernière question sur la partie « Trajectoire stratégique ». Donc j'entends bien les quatre grands thèmes qui sont assez classiques puisque l'on veut qu'un grand ensemble puisse porter. Je suis quand même surpris que l'on ne dise rien, finalement, sur l'impact attendu de la COMUE et de sa structuration en termes de retombées économiques pour le territoire Bourgogne Franche-Comté, en quoi la COMUE doit permettre à des jeunes diplômés de s'installer dans la région, d'avoir envie de créer, de reprendre une entreprise ou d'avoir un projet de vie, même après un parcours dans d'autres régions ou, éventuellement, dans d'autres pays.

Je trouve que c'est... Encore une fois, on ne boucle pas véritablement avec le territoire en disant pourquoi notre COMUE est particulière parce qu'elle a un territoire qui est spécifique et donc en visant les spécificités de ce territoire, on incite, on encourage les jeunes diplômés à non pas quitter le territoire pour ne plus y revenir. Je le dis et je le répète souvent, 50 % de nos diplômés de l'enseignement supérieur en Bourgogne Franche-Comté quittent notre territoire et n'y reviennent jamais. Donc je pense que dans l'ambition de la COMUE, on doit donner envie à ces jeunes de revenir à un moment ou à un autre pour avoir un projet de vie autour de leur emploi.

Le Président.- C'est vrai qu'il n'y a pas de paragraphe explicite sur l'impact socio-économique. Pour autant, dans le premier paragraphe introductif, l'impact socio-économique est quand même évoqué. Dans le paragraphe qui commence par « *L'enjeu essentiel du présent contrat est de renforcer les liens entre les établissements* » et un petit peu plus bas « *en développant l'impact socio-économique* ». Donc c'est quelque chose qui apparaît quand même dans le document.

Il est vrai qu'il n'y a pas un paragraphe explicitement consacré à cette question des conséquences socio-économiques. Cela aurait probablement pu être le cas, effectivement. C'est peut-être quelque chose qui a échappé dans la phase de rédaction.

Encore une fois, vous savez, réjouissons-nous collectivement et soyons heureux de ce qu'en quelques mois, il a été possible de mûrir cette réflexion et de rédiger ces documents qui représentent une charge de travail qui est assez

conséquente. Ils sont probablement perfectibles, tu as raison, et peut-être aurions-nous pu le détailler de façon plus explicite. En tout cas, la COMUE aurait-elle pu le détailler de façon plus explicite.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?
Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, j'avais des questions dans la partie « recherche ». Donc à propos de la mise en place de la cartographie et du suivi des laboratoires, quelle procédure pour choisir les normes et les indicateurs ? Je pense qu'il y a, là, une déformation professionnelle. En tant que statisticienne, j'ai toujours tendance à me méfier des indicateurs. Donc surtout des indicateurs globaux, quelle que soit la spécificité disciplinaire. Donc comment est-ce que l'on va choisir ces indicateurs ? Au sein de quel conseil ou groupe de travail ou autre ?

Et puis toujours dans ce même paragraphe, sur l'exorecrutement qui est mis en avant dans le contrat pluriannuel global et qui est un peu en contradictoire avec notre propre projet de contrat de site, avec un objectif de 30 % pour les maîtres de conférences et 44 % pour les professeurs si je ne me trompe pas. Donc je trouve que... Alors, il y a peut-être là aussi un biais disciplinaire, mais ce n'est pas vraiment ce que j'appelle de l'exorecrutement.

Le Président.- Peggy, vous êtes sur quel document, là ? Le volet spécifique uB ou le volet commun ?

Mme Cénac-Guesdon.- Le volet commun.

Le Président.- Le volet commun ?

Mme Cénac-Guesdon.- Oui.

Le Président.- Et c'est à quelle page du volet commun ? C'est où ?

Intervenant.- Page 2... C'est à la page 2.

Mme Cénac-Guesdon.- Ma question sur la mise en place de la cartographie et le suivi des laboratoires et les indicateurs, cela, c'est pages 16 et 17, où il y a aussi un petit paragraphe qui dit que les crédits des laboratoires seront choisis en fonction de ces indicateurs, ce qui m'effraie un peu en n'ayant pas une confiance pleine et entière, c'est le moins que l'on puisse dire, dans les indicateurs. Et la référence aux 30 % de maîtres de conférences et 44 % en profs, cela, c'est pour notre document à nous, contrat de site uB.

Le Président.- D'accord... Sur le volet commun UBFC, l'idée est de se doter d'un panel d'indicateurs qui seront négociés, qui seront concertés et, de fait, la discussion est déjà engagée entre les VP Recherche et cela, Pascal Neige va pouvoir en parler.

M. Neige.- Oui, l'idée générale, c'est de sortir un certain nombre d'indicateurs qui décrivent les laboratoires, mais il n'y a pas de volonté d'utiliser les mêmes indicateurs pour faire l'évaluation de tous les laboratoires en même temps parce que, pour certains laboratoires, ce sera peut-être plus un indicateur qu'un autre qui permettra de donner le niveau du laboratoire.

Alors, c'est spécifiquement le cas, par exemple, on le connaît bien, ce problème, pour les revues qui sont indexées au Web of Science. On sait très bien que dans certains cas, cela n'a absolument aucun sens. Et donc la cartographie des indicateurs, c'est une sorte de cartographie, mais après, par secteur, on pourra faire de l'analyse plus précise. Enfin, quand je dis « on », ce n'est pas ici puisque ce sera plutôt à UBFC, mais ce serait plutôt dans ce sens-là.

Donc comme le soulignait le Président, il y a déjà un certain nombre de travaux en cours. Les vice-présidents Recherche des différents établissements ont fait remonter à UBFC les usages qui existaient dans les universités ou dans les écoles actuellement. Il y a un certain nombre de critères qui sont utilisés classiquement pour faire de l'arbitrage de soutien de base et UBFC est en train de les compiler et d'essayer de déterminer une méthode qui permettra d'aboutir à l'arbitrage final des crédits de recherche à partir de 2018 et au-delà.

Mais les critères sont assez standards. C'est ceux que l'on connaît bien, le domaine scientifique, la taille du laboratoire, la qualité de la production scientifique qui sera appréciée par différents éléments, pas les mêmes en fonction du champ disciplinaire, et puis un petit peu l'histoire de la dotation pour ne pas provoquer de rupture, en fait, dans la dotation.

Le Président.- C'est bon ? On a répondu à la question, Peggy ?

Alors, pour ce qui concerne le point relatif dans le volet uB cette fois-ci, le point qui est relatif à l'endorecrutement. Je suis... Donc c'est l'indicateur commun 9, c'est cela ? Qui est page 28 ? C'est bien cela ?

Mme Cénac-Guesdon.- C'est ça, page 28.

Le Président.- C'est cela ? Donc on s'est donné comme cible pour les maîtres de conférences un endorecrutement de 30 %, ce qui permet une petite amélioration par rapport à la période actuelle. Vous voyez que l'on est sur les données des trois... Sur la moyenne des trois dernières années, on est à 33 %. Pour les professeurs, on est resté à l'identique de la situation des trois dernières années. Pourquoi ? Pour deux raisons essentielles qui doivent être expliquées, d'ailleurs, je crois, dans le document. Deux raisons essentielles.

La première, c'est que l'on est dans notre université, et probablement dans d'autres en France, on est dans une situation où on a actuellement un déséquilibre très important des pyramides des professions entre les professeurs et les maîtres de conférences. On a des viviers très importants de jeunes maîtres de conférences qui sont très talentueux, qui sont tous parfaitement éligibles pour avoir des postes de professeurs.

Par ailleurs, dans des périodes où l'on sait très bien que l'on aura peu d'emplois au recrutement parce que l'on va rentrer dans des périodes pour les raisons économiques que l'on sait tous - il y aura probablement peu de postes qui seront mis au recrutement -, on ne veut pas se priver de la possibilité de promouvoir sur place un certain nombre de collègues qui sont très méritants parce que je pense que l'on pourrait entraîner un découragement qui existe déjà mais qui serait un

découragement qui serait très profond. C'est la raison pour laquelle dans ce contexte qui est d'une grande incertitude, il nous a paru prudent de ne pas afficher d'ambition plus importante en matière d'endo-exorecrutement de professeurs.

Frédéric.

M. Debeaufort.- Cela ne veut pas dire que si on est en dessous, c'est gênant, bien au contraire. Cela veut dire que l'on a fait plus d'exorecrutement, mais c'est vrai qu'il faut quand même se garder la possibilité de pouvoir promouvoir des collègues s'il y a la possibilité et si cela entre aussi dans la politique des labos. Il y a des labos où on sait que c'est 100 % d'exorecrutement qui est visé. Et cela on en tient compte. On ne peut pas pénaliser l'ensemble de la communauté pour quelques labos qui ont des règles beaucoup plus rigides en termes de recrutement.

Le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Tout le monde a pu interroger ? S'exprimer ?

Donc si chacun a pu s'exprimer comme il le souhaitait, je vais soumettre...

Oui, Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Donc s'il y a un vote sur le volet commun, du coup, je vais donner une explication de vote. Donc je ne vais pas refaire tous les commentaires déjà faits lors du CA précédent sur le contrat de site qui est un contrat I-SITE, le fait que nous soyons opposés à une politique de différenciation des campus territoriaux, que nous sommes opposés à déléguer les fonctions support de la COMUE sans réels moyens supplémentaires pour les établissements, que le retour à l'équilibre n'est ni une politique scientifique ni une garantie à la hauteur du maintien d'un service public de qualité. Donc pour toutes ces raisons-là, je voterai contre.

Le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote ? Pas d'autre explication de vote ?

Alors, je vais soumettre à votre approbation le volet... ce volet commun du contrat de site.

Donc le texte précis de la délibération est le suivant : nous donnons un avis favorable à la ratification, par les instances de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »... Donc, en fait, notre délibération prépare la ratification partielle de la COMUE. Donc nous donnons un avis favorable à la ratification du contrat de site Université Bourgogne Franche-Comté - Contrat pluriannuel 2017-2022.

Qui s'oppose ? Trois votes négatifs.

Qui refuse de participer au vote ?

Qui s'abstient ?

Très bien, merci beaucoup.

19 voix pour, 3 voix contre, 6 abstentions

Écoutez, merci. Et merci pour tous ceux qui portent ce projet depuis si longtemps et qui se sont tellement engagés pour le faire avancer et malgré les difficultés.

Sébastien ?

M. Chevalier.- On peut connaître le nombre de votants, s'il te plaît ?

Mme Favier.- Alors, 28 votants, 3 contre, 6 abstentions, 19 pour.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Parfait. Donc, encore une fois, il nous reste maintenant à valider en conseil d'administration le volet spécifique université de Bourgogne. Je crois que nous avons eu l'occasion d'en débattre assez largement à l'occasion du dernier CA, de continuer ce débat aujourd'hui et, de fait, ces discussions qu'on a eues la dernière fois et aujourd'hui permettront d'alimenter la délibération électronique qui vous sera proposée la semaine prochaine mais que nous ne pouvons mettre en place qu'une fois que le comité technique aura été convoqué une seconde fois pour émettre un avis.

Merci. Merci infiniment et donc nous allons pouvoir avancer dans l'ordre du jour de notre conseil d'administration... Pardon ?

Intervenante.- M. Rollin.

M. de Mesnard.- M. Rollin.

Le Président.- Pardon, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- C'est simplement... Ce sera une convocation une deuxième fois pour une première consultation.

Le Président.- Non... Non... Non. Non, Monsieur Rollin. Ce n'est pas une convocation une deuxième fois pour une première consultation...

M. Rollin.- Mais si.

Le Président.- Il y a eu une convocation... Il y a eu une convocation ce matin pour débat et les membres du comité technique n'ont pas souhaité s'engager avec moi dans le débat.

M. Rollin.- Non, ils n'ont pas siégé... Oui... Ce n'est pas le... Enfin, ce que je veux dire, c'est que le comité technique n'a pas rendu du tout d'avis. Il n'a pas siégé, donc il n'a même pas émis un avis. Donc la prochaine fois, on repart sur une procédure normale, c'est-à-dire sans quorum. C'est simplement cela. Cela exonère... La prochaine convocation vous exonère simplement du quorum. Cela ne donne pas la suite. Si jamais on se retrouve dans une unanimité contre, vous êtes obligé de reconvoquer un comité technique.

Le Président.- Non... Non...

M. Rollin.- Ah si ! C'est le cas théoriquement.

Le Président.- Non... Non, non, non.

M. Rollin.- Alors, ça...

M. Trichard-Comparot.- Non, il n'y a pas de...

Le Président.- Non... Non, non, non.
Vas-y.

M. Trichard-Comparot.- Non... Non, effectivement, Monsieur Rollin. C'est basé sur le décret, en fait... Je vais vous retrouver cela...

M. Rollin.- (*Intervention inaudible*)

M. Trichard-Comparot.- Comment ? Mais on a vérifié ce matin par le service juridique. À partir du moment où le quorum n'est pas atteint, il y a effectivement une seconde convocation sous huitaine et si, lors de cette séance, le CT se prononce pour avis avec un 10-0 contre une proposition, la mesure qui demande à reconvoquer le CT n'est plus mise en œuvre. Cette option tombe d'office. Mais je vais vous retrouver le...

M. Rollin.- Non, mais... Les jurisprudences.

M. Trichard-Comparot.- (*Intervention inaudible*)

Le Président.- Non, non, et puis on a eu la possibilité de débattre tous ensemble ce matin et je regrette que l'on ne l'ait pas fait. D'autant plus qu'en comité technique, on avait déjà présenté le volet spécifique de l'uB, mais bon, peu importe.

On va avancer dans l'ordre du jour avec deux points de questions statutaires. Le premier porte sur la désignation... Oui, pardon, allez-y.

M. Rollin.- Non, simplement, quand vous dites, et après ce sera clos, je ne reviendrai plus dessus, mais la question « pourquoi nous n'avons pas siégé ? », parce qu'à un moment, il faut quand même dire pourquoi les organisations syndicales n'ont pas siégé. Il est peut-être temps de donner une véritable explication. C'est que finalement on nous demande de voter... Vous dites « on va venir débattre au comité technique », mais c'est de la poudre aux yeux puisque vous l'avez vous-même dit, le texte que l'on vote, le document que l'on vote même aujourd'hui n'est amendable nulle part.

Donc je suis... Les représentants du personnel sont là, sont quelque part, sur ce texte-là, simplement une chambre... considérés comme une chambre d'enregistrement et c'est cela que les membres du comité technique ont refusé. A partir du moment où un texte aussi stratégique qu'un contrat de site pour l'établissement, nous n'avons pas la possibilité d'apporter aussi un certain nombre de visions, nous n'avons pas eu la possibilité, nous n'avons pas voulu aller dans cette mascarade... Comment ? Soi-disant démocratique pour siéger à ce comité technique. Si c'est pour valider un texte, vous n'avez pas besoin... Puisque vous aurez de la chance la semaine prochaine, vous n'aurez pas besoin de la FSU pour siéger au comité technique.

Le Président.- On a déjà eu l'occasion de parler de cela tranquillement ce matin. Bien sûr, le texte n'est pas amendable mais parce qu'on est dans des procédures qui sont multi-établissements, qui sont complexes et qui font que si, bien

sûr, chacune des instances dans chacun des établissements peut modifier le texte, alors on n'arrivera jamais à avoir une version qui soit consolidée et vous savez tous que l'on bute sur une date qui est celle de l'élection présidentielle et qui fait que l'État a tenu à ce que l'on signe le contrat avant le premier tour de l'élection présidentielle et, de fait, on ne peut pas se permettre une nouvelle vague d'amendements de ces différents textes.

Pour autant, ce que je voudrais dire, c'est que, bien sûr, le volet commun UBFC, vous n'avez pas eu la possibilité de l'impacter et de le faire évoluer, mais réalisez bien que ce document est un méta-document qui est réalisé dans le cadre de la COMUE et que les chefs d'établissement ont légitimité, parce que les chefs d'établissement sont eux-mêmes des élus de leurs établissements, ont légitimité à travailler, au nom de leurs établissements, ce document.

Pour ce qui concerne le volet spécifique de l'uB, vous savez bien que ce volet spécifique est très largement construit sur les bases des trois documents stratégiques que nous avons présentés pour le HCERES l'année passée, le document « Stratégie générale », le document « Stratégie de formation », le document « Stratégie recherche », et que ce volet spécifique uB du contrat de site ne contient rien de nouveau que nous n'ayons discuté tous ensemble au cours des 18 mois précédents et que, spécifiquement concernant le comité technique, j'avais fait le choix, qui n'était pas obligatoire, de discuter de ce document en comité technique, de ces documents en comité technique, et que nous avons amendé et fait évoluer ces documents en comité technique. On était là dans le périmètre de l'université de Bourgogne et sur un schéma de temps qui nous permettait de le faire. Mais le volet spécifique uB du contrat de site reprend, pour l'essentiel, des éléments qui ont été assez largement discutés et amendés tous ensemble l'année passée. C'est la raison pour laquelle il ne semblait pas déraisonnable que l'on puisse en parler ensemble et en débattre ensemble ce matin. Mais peu importe, je comprends aussi votre point de vue et je considère qu'il est, d'une certaine façon, légitime.

Oui, vas-y, Louis.

M. de Mesnard.- Mais pour que tous les administrateurs comprennent bien que cette procédure, elle n'est pas propre à l'université de Bourgogne ou à la COMUE. La procédure, là, elle est strictement similaire à ce qui se passe quand on ratifie un traité international. C'est exactement pareil. Les diplomates négocient entre eux avec un mandat de leur gouvernement. Il y a signature du traité par ces diplomates ou par les chefs de gouvernement s'ils veulent bien se déplacer et puis, ensuite, il y a ratification par les parlements nationaux. Et dans cette phase-là, il n'est pas question de modifier le document, tout simplement parce que si on vote un accord à, disons, 10 pays, alors de tête, il doit y avoir presque... 10 fois 10, 100. Divisé par deux... environ 50 possibilités de négociations bilatérales. Vous voyez ? Donc quand on est dans la phase ratification, on vote le document ou pas. Il y a eu... On a formé l'ONU selon cette procédure. La COP 21 selon cette procédure. La Société des nations a été élaborée selon cette procédure. Et vous savez tous que le gouvernement... le Sénat des États-Unis n'a pas ratifié l'accord, par exemple. Mais il ne pouvait pas le modifier. Donc ce n'est pas une procédure qui est propre à... contraignante que nous aurions mise en place ou que la COMUE aurait mise en place, c'est tout à fait standard et habituel.

Mme Cénac-Guesdon.- Peut-être que vous auriez pu associer les organisations syndicales avant le processus de ratification.

Le Président.- Peggy, les organisations syndicales ont été, encore une fois, très largement associées sur la partie spécifique de l'uB puisque les documents stratégiques déposés dans le cadre du HCERES avaient été amendés en comité technique sur la base d'éléments dont on avait parlé tous ensemble.

Oui, Sylvain, tu voulais réintervenir sur les aspects juridiques.

M. Trichard-Comparot.- Oui... Non, c'était juste pour donner une information plus précise. Donc c'est sur la base du décret 2011-184 du 15 février 2011, donc relatif aux comités techniques. C'est l'article 46 qui prévoit que lorsque le quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation est envoyée dans un délai de huit jours aux membres du comité qui siège alors valablement sur le même ordre du jour quel que soit le nombre de représentants du personnel présents. Il ne peut alors être fait application des dispositions prévues à l'article 48 du présent décret. L'article 48 est celui qui demanderait une nouvelle consultation du comité technique s'il y avait un vote négatif de 10-0.

Le Président.- Donc on aborde les questions statutaires avec deux points cet après-midi, d'abord la désignation de deux étudiants élus du CA appelés à siéger dans la commission des statuts et puis, ensuite, on parlera de la nomination du directeur du service commun de formation continue et par alternance.

IV) Questions statutaires

1. Désignation de deux étudiants élus du CA appelés à siéger dans la commission des statuts

Le Président.- Donc concernant la commission des statuts, vous savez que c'est une commission qui est importante où siègent les étudiants et je crois que les deux étudiants qui y siégeaient ont démissionné et donc nous devons désigner deux étudiants pour siéger dans la commission des statuts. Donc je voudrais savoir si on a des candidatures.

Oui, allez-y.

M. Dupin-Bénard.- Oui, bonjour. Je me présente. Je m'appelle Alexandre Dupin-Bénard, en fait, et donc je suis élu au CA avec la liste Associatifs et Indépendants et, en fait, on est deux. Deux étudiants à se présenter. Donc il y a moi et il y a Alfred Béringier, en fait, qui s'excuse. En fait, il ne pouvait pas venir aujourd'hui, il avait des partiels. Du coup, je vais faire une petite présentation.

Alfred Béringier, lui, il est en Pharmacie et quant à moi, je suis en première année de master de Philosophie et, du coup, on est complètement volontaire pour siéger auprès de cette commission. D'autant qu'elle est importante puisqu'il s'agit des statuts qui risquent de changer.

Le Président.- Merci beaucoup. Alors, on n'a pas reçu d'autre candidature. Je ne vois pas ici d'étudiants des autres listes qui pourraient formuler d'autres candidatures. Donc si je comprends bien, les deux candidatures sont Alexandre Dupin-Bénard et Alfred Béringier, c'est cela ? Pas d'autre candidature ?

Donc Jean-Marc, vous nous avez mis les enveloppes pour que l'on fasse un bulletin...

M. Bourgeon.- Oui, à bulletin secret, mais vu qu'il n'y a que deux candidatures, est-ce qu'on (*suite inaudible*).

Le Président.- Est-ce qu'il y a, parmi les administrateurs, des collègues qui souhaitent que l'on fasse un vote à bulletin secret ?

Monsieur Rollin, vous voulez un vote à bulletin secret ?

M. Rollin.- Oui, comme c'est nominatif, alors je préférerais. Merci.

Le Président.- On a tous le matériel électoral, je crois, qui est en face de nous. Donc on va pouvoir les inscrire.

Comment ?

M. Gomes.- (*Intervention inaudible*)

Le Président.- Oui, tu peux les donner. Oui, tu peux intervenir.

M. Gomes.- Oui, je voulais juste préciser pour les démissions des deux anciens élus CA. Donc Kevin, c'est pour les raisons que vous connaissez. Pour des raisons personnelles et parce qu'il a aussi arrêté ses études. Et Anaïs Buy, parce qu'elle est partie sur le site du Creusot pour terminer ses études, donc ce qui était compliqué pour elle de devoir se déplacer régulièrement jusqu'à Dijon.

Le Président.- Merci, Valentin, et j'en profite pour à nouveau les remercier pour l'engagement qui a été le leur dans notre université, en particulier Kevin qui a assuré la fonction de vice-président étudiant qui est une fonction exigeante quand on doit en même temps assurer ses études universitaires.

M. de Mesnard.- Donc sur les bulletins, on reporte les deux noms au maximum qui sont affichés maintenant à l'écran. Sur chaque bulletin.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.- Donc 21 voix pour Alexandre Dupin-Bénard et Alfred Béringer, 4 bulletins blancs, 3 enveloppes vides.

M. Alfred Béringer : 21 voix

M. Alexandre Dupin-Bénard : 21 voix

Bulletins blancs : 4

Enveloppes vides : 3

Le Président.- Très bien. Donc Alfred Béringer et Alexandre Dupin-Bénard sont élus à la commission des statuts et un grand merci par avance pour la participation à cette commission qui est essentielle dans le bon fonctionnement de notre université.

2. Avis sur la nomination du Directeur du service commun de formations continue et par alternance (SEFCA) conformément à ses statuts

Le Président.- Alors, on doit maintenant émettre un avis sur la nomination du directeur du service commun de formations continue et par alternance, conformément aux statuts, et je vais laisser Frédéric Debeaufort présenter le contexte et puis présenter la personne qui est proposée à la désignation.

M. Debeaufort.- Donc concernant le poste de direction du SEFCA, comme vous vous en rappelez, il a déjà été discuté par rapport au profil que l'on voulait ouvrir aussi à l'extérieur de façon à pouvoir recruter quelqu'un à temps complet et non plus un enseignant ou un enseignant-chercheur avec une décharge partielle de service, étant donné la taille du service et l'ampleur des tâches et des missions à respecter. Le profil avait donc été modifié pour pouvoir permettre un recrutement de quelqu'un à temps plein, soit personnel BIATSS soit personnel extérieur. Donc ce qui a été fait. Il y a eu un appel à candidatures. De mémoire, parce que je n'ai pas tout le détail sous les yeux, je crois que l'on a dû recevoir 48 candidatures. De tête.

Par rapport à ces 48 candidatures, quatre ont été retenues en audition. Les critères de sélection des candidats retenus pour l'audition étaient déjà de connaître les universités, le fonctionnement et les formations portées par les universités, ce qui a déjà éliminé, on va dire, 90 % des candidats. Le deuxième critère était que ce soit quelqu'un qui ait déjà assuré des responsabilités d'encadrement et d'animation d'une équipe. Et le troisième critère, c'était la connaissance des dispositifs spécifiques de financement de la formation continue, etc.

Au bout du deuxième critère, on n'était déjà plus que sur quatre candidats. Donc cela a très vite limité le choix des candidats.

Donc sur les quatre candidats convoqués en audition, trois sont venus. Le quatrième a eu un empêchement le jour, on lui a proposé... Le jour prévu. On lui a proposé un deuxième rendez-vous et, entre-temps, il a changé d'avis, il a retiré sa candidature. Donc à l'issue des entretiens, par rapport aux trois candidats, une candidature a été retenue dont je vais vous résumer rapidement le CV. Il s'agit de Mme Évelyne Métais, « M-E-T-A-I-S ».

Donc c'est quelqu'un qui vient de l'université de Nantes. Elle a un cursus assez... enfin, qui nous a semblé assez intéressant. Qui a déjà commencé à travailler de 1980 à 2006 dans le privé pour la branche de l'automobile et du nautisme, en charge de tout ce qui est... du centre de formation de la branche professionnelle pour l'automobile et le nautisme et qui a été à la fois responsable administrative, commerciale, responsable formation jusqu'à à atteindre la responsabilité du centre de formation de Cholet.

Entre-temps, Mme Métais a donc passé des diplômes dont un master par la voie de la formation continue. Donc master « Formateur de formateur par analyse en situation de travail » de l'université de Nantes en 2006 et suite à ce master, elle a candidaté sur un poste au service de formation de l'université de Nantes pour, justement, restructurer complètement leur service de formation continue et développer le service de formation continue, ce qu'elle a assuré d'abord depuis le site de Cholet et puis ensuite depuis le site central de Nantes.

Donc elle a fait sensiblement, on va dire, le même travail de développement et de structuration du service de formation continue de l'université de Nantes à peu près, on va dire, dans le même type de développement mais d'une ampleur beaucoup plus restreinte que ce que l'on a connu à l'université de Bourgogne.

Donc c'est quelqu'un qui a 56 ans. Qui a candidaté à double raison. C'est parce que depuis onze ans qu'elle a mis en place le système de formation continue à l'université de Nantes, elle ne voyait plus beaucoup de grandes évolutions dans sa carrière et dans ses missions, donc elle souhaitait un petit peu changer. Son CV montre qu'en fait, elle a toujours été de l'avant et vouloir toujours développer plus et prendre des responsabilités. Et puis il y a aussi des raisons tout à fait personnelles, c'est qu'elle s'approche de la retraite et qu'elle souhaite revenir dans la région pour des raisons personnelles.

Donc voilà rapidement brossé son CV. Si vous avez d'autres questions.

Le Président.- Pas de remarque particulière ?

M. Debeaufort.- C'est quelqu'un qui nous a dit très clairement que, de toute façon, elle ne continuerait que sur cinq ans, puisqu'elle a 56 ans, au maximum, donc elle ne souhaitait pas rester. Elle était en CDI à l'université de Nantes et elle a souhaité interrompre son CDI pour prendre le poste à Dijon.

Le Président.- Bien, donc si vous n'avez pas d'autre question, je vais soumettre à votre approbation la désignation de Mme Évelyne Métais, « M-E-T-A-I-S », au poste de directeur du service commun de formations continue et par alternance.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Une... Deux abstentions.

Qui refuse de participer au vote ?

Merci beaucoup.

26 voix pour, 2 abstentions

Merci, Frédéric.

Louis, on aborde les questions financières.

V) Questions financières

1. Tarifs, subventions et dons

2. Sorties d'inventaire

M. de Mesnard.- Alors, les questions financières, cela va aller vite puisqu'il n'y a pas de sortie d'inventaire et vous avez seulement le grand listing, je dirais, habituel que je projette ici et qui est donc très peu lisible comme d'habitude.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

Non, donc je pense que l'on peut passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Très bien. Je vous remercie.

26 voix pour, 1 abstention

Maintenant, je repasse la parole au Président pour la convention AES, le financement d'AES, et je reprendrai la parole.

Le Président.- Merci, Louis.

VI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Convention financement AES

Le Président.- Donc la convention AES, vous l'avez examinée, c'est un document qui matérialise l'accord que nous avons établi avec la communauté urbaine du Creusot-Montceau concernant la participation de la CUCM à notre offre de formation pour soutenir la formation en AES au Creusot.

Vous savez que dans le cadre de notre exigence de soutenabilité financière, nous avons évoqué la possibilité de ne pas maintenir la formation en AES au Creusot mais qu'il s'agit d'un enjeu qui est excessivement important pour la communauté urbaine qui a bien voulu financer la prise en charge de cette formation et, par ailleurs, on a également inclus dans cette convention deux autres points qui étaient des points importants.

Le premier est la participation à l'occupation de la halle des sports du Creusot et puis le deuxième est le financement d'un personnel de l'université de Bourgogne que la CUCM finance.

Ceci représente au total un engagement important de la CUCM puisque vous voyez que pour le simple coût de la filière AES, ceci représente 100 000 euros par an pendant six années puisque nous avons tenu à ce que cette convention soit une convention pluriannuelle pour la totalité de la durée du contrat.

Et de la même façon, l'engagement pour la halle des sports est un engagement à la hauteur de 18 000 euros annuel et puis le salaire de l'agent est un salaire d'agent de catégorie C. Donc il doit être de 25 à 30 000 euros.

Un engagement donc important et qui s'inscrit dans le temps et qui va nous permettre de maintenir cette formation en AES au Creusot.

Je n'en dis pas plus, on a eu l'occasion de parler à plusieurs reprises de ce dossier.

Oui, Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai une remarque sur la convention à proprement parler et puis deux explications de vote.

Donc je commence par un paragraphe qui figure en page 2 dans le préambule. Le paragraphe en question, c'est : « *L'université de Bourgogne, dans une logique de rationalisation des coûts et de recherche d'économie, s'est interrogée sur la pertinence du maintien de cette filière sur le site du Creusot* ». Je ne comprends pas ce que fait ce paragraphe dans une convention. Je pense que ce n'est pas la place dans une convention d'un tel paragraphe.

Après, sur la justification de vote. J'ai la procuration de l'UNEF de Théo Sainte-Marie qui m'a dit de voter pour cette convention, bien que regrettant que ce soit à la collectivité territoriale de prendre en charge le coût de cette formation, et donc, personnellement, et pour la liste que je porte, je vais m'abstenir car j'ai des raisons de voter pour et de voter contre dans le sens où je suis pour le maintien de cette formation mais contre le fait que ce soit la communauté territoriale du Creusot qui soit obligée de payer. Donc pour cette raison, je souhaite m'abstenir.

Le Président.- Merci. Merci, Peggy, pour ces commentaires et cette explication de vote.

M. Debeaufort.- Le paragraphe a été souhaité par la CUCM.

Le Président.- C'est la CUCM qui a souhaité l'adjonction de ce paragraphe qui peut avoir un certain sens dans la mesure où il faut justifier le fait que la CUCM s'engage à hauteur d'une masse financière importante et qu'il est quand même cohérent qu'elle ait des éléments pour justifier cet engagement. Je ne suis pas étonné de ce paragraphe.

Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote ou d'autres interventions à propos de cette convention ?

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vais la soumettre à votre approbation.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Une opposition.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une abstention.

Des refus de vote ?

Très bien, je vous remercie.

25 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

Louis, tu vas pouvoir nous présenter les autres conventions.

M. de Mesnard.- Merci.

2. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. de Mesnard.- Donc on a une seule convention soumise au vote, c'est la convention du centre Interlangues qui demande l'autorisation de verser 500 euros à l'université de Lorraine pour la participation à l'organisation du colloque « Illustrating Identity ».

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Je vais donc passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

27 voix pour (unanimité)

VII) Compte rendu des conventions hors subvention

M. de Mesnard.- Et comme d'habitude, les autres conventions étaient données pour information des membres du conseil d'administration.

Je repasse la parole au Président.

Le Président.- Merci.

VIII) Questions diverses

Le Président.- Écoutez, il me reste à vous remercier pour les débats qui ont été riches cet après-midi encore sur le contrat de site et puis donc à vous rappeler cette consultation par voie électronique qui aura lieu la semaine prochaine et à laquelle je vous invite véritablement à répondre très largement.

Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui, c'est simplement... J'ai une question, qui peut être une question diverse, pour le conseil d'administration puisque j'ai été (*incompréhensible*) il y a très peu de temps. J'aimerais savoir parce qu'apparemment, j'ai entendu dire qu'il y aurait des problèmes sur les contrats d'assurance véhicules de l'université. J'aimerais savoir exactement ce qu'il en est, si c'est des bruits ou si ce n'est pas une réalité parce que c'est... Enfin, moi, je sais qu'un certain nombre de personnels a... Comment dire ? À conduire des minibus avec un certain nombre... avec huit étudiants. Donc j'aimerais savoir si de ce côté-là, il n'y a aucun souci. J'aimerais savoir si on peut avoir des précisions, au moins pour rassurer le personnel sur cet aspect-là.

M. Bourgeon.- Oui, on nous a fait part, il y a quelque temps... Enfin, c'était la société d'assurance qui n'avait pas reçu la cotisation pour l'année et quand on a pris l'attache de l'Agence comptable, en fait, on s'est aperçu que la société d'assurance a changé de courtier et que donc la cotisation a été versée à l'ancien courtier. Donc c'est en cours de régularisation et normalement cela ne pose pas de problème pour la suite puisque les contacts sont d'ores et déjà engagés avec Generali et donc on a réglé le problème.

Pour information, sur les prochains... enfin, pour les prochains marchés, on sera sans doute forcé de passer par l'UGAP qui est maintenant le marché national pour les flottes automobiles. Donc quand on va renégocier le contrat, on aura certainement une obligation de passer par l'UGAP et non plus par Generali. En tout cas, la question en cours est pour l'heure en train de se régler.

Le Président.- Merci... Merci, Jean-Marc.

Pas d'autres questions à aborder ?

Écoutez, il me reste à vous souhaiter une très bonne fin de journée.

Au revoir.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 00)

Le Président

Alain BONNIN